



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de l'assemblée régulière du conseil prévue le lundi 6 mai à 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault situé au 195, Principale, le conseil rendra une décision sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Demande de dérogation mineure : 25, Nordique

Le propriétaire du 25, Nordique souhaite obtenir une dérogation mineure pour le bâtiment principal qui a une marge de recul avant de 5,54 mètres au lieu des 6,0 mètres minimum exigés par le règlement de zonage.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre le maintien de la maison, même si elle ne respecte pas toutes les dispositions du règlement de zonage en vigueur.

2. Demande de dérogation mineure : 769, route 393 Nord

Le propriétaire du 769, route 393 Nord souhaite obtenir une dérogation mineure pour un agrandissement du bâtiment principal d'une dimension de 3,6 mètres par 4,80 mètres du côté Est, faisant en sorte que la marge de recul avant serait de 4,44 mètres au lieu des 15,00 mètres minimum exigés par le règlement de zonage.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'agrandissement prévu, même s'il ne respecte pas toutes les dispositions du règlement de zonage en vigueur.

DONNÉ À LA SARRE
CE 10 AVRIL 2019
Isabelle D'Amours
Greffière